

Les actions contre la carrière de Mazaugues se poursuivent

Depuis leur réunion du 1^{er} mai, le collectif Tourves Action Environnement poursuit sa lutte contre le projet mazauguais de carrière. Et ce riche week-end à Tourves a permis de faire avancer leur lutte.

À l'occasion d'une table ronde de 13 intervenants face à 150 personnes, le bilan des actions menées a été présenté. Le 15 juin, ils ont organisé les funérailles symboliques de la plus grande réserve d'eau potable du Var. Le 3 juillet, ils ont créé des affichages permettant d'expliquer leur combat contre la carrière. Le 10, ils ont conduit une opération « inondons l'administration » en envoyant mails, courriers et appelant les administrations concernées par le projet ». Le 17, ils ont envoyé une lettre ouverte à 70 organismes étatiques jusqu'au président de la République, si la maison régionale de l'eau l'a publiée sur ses réseaux, les autres réponses obtenues n'ont cons-

titué que des annonces de renvoi du courrier à d'autres organismes jugés plus compétents. Le 7 août, ils se sont rendus à Brégançon pour interpeller – sans succès – Emmanuel Macron. Fin août, la réception de documents anonymes leur a permis d'obtenir « la preuve que certains dires du carrier sont mensongers ». Durant ce temps, certains ont relayé l'activité sur le site, notamment le fonctionnement d'une foreuse, pendant que d'autres ont alerté avec succès de nombreux médias. Des actions qui auraient pu être plus suivies selon un représentant des Gilets Jaunes en Provence Verte sans certaines fausses rumeurs...

Actions administratives et militants activistes

Depuis la précédente réunion, le PNR a voté une seconde motion contre la carrière, la députée Valérie Gomez-Bassac a réaffirmé sa volonté de lutter contre ce projet écocide, une spécialiste



Un marché de 22 stands a réuni le bricoleur, des producteurs et artisans locaux mais aussi des associations locales, la LPO, Var en transition et le collectif a compté environ 400 visiteurs sur les deux jours qui ont pris des autocollants contre la carrière à coller sur les véhicules et ont signé la pétition comptant aujourd'hui 3800 signatures.

(Photos B.G.C.)

des chauves-souris a démontré les conséquences désastreuses à envisager sur ces espèces protégées.

La mairie de Tourves souhaite étendre son périmètre de protection des eaux jusqu'au plus

près des carrières. Les gilets jaunes en Provence verte feront une conférence sur ce thème.

Un militant activiste a proposé d'organiser le mouvement en récoltant les compétences et soutiens d'actions de chacun. Il a

également énoncé la possibilité de créer une charte environnementale à valeur constitutionnelle et de réclamer la citoyenneté pour le fleuve, comme cela se fait en Inde.

B. G.-C.



Les treize intervenants – élus du territoire, scientifiques, techniciens, acteurs associatifs... – ont fait part de leurs avancées sur le dossier à un public qui n'a pas cessé d'enfler tout au long de la conférence.

(Photos B.G.C.)



Un baléti pour une mobilisation festive



Pour conclure le week-end consacré à la lutte contre le projet de carrière mazauguaise, l'office municipal de la culture a proposé un baléti entamé par les élèves de l'atelier de musiques traditionnelles de l'Eimad. Ceux-ci ont proposé des mélodies venues de toute la France.

Le concert s'est poursuivi avec le groupe Guillaumein Project composé de Guillaume Rigaud, Achille Autin et Dimitri Alexaline produits par la compagnie Aouta. À l'origine de ce groupe, la mère de Dimitri, Frédérique Guillaumein, qui a composé l'ensemble des musiques réadaptées par les musiciens pour convenir à leurs instruments plus cuivrés. Ces airs traditionnels du centre de la France ont fait danser le public avec l'aide de Jeanne, ancien professeur de danse, pour qui la valse, la mazurka, la scottish, la bourrée ou encore la polka n'ont aucun secret.

Denis Lavigogne, maire de Mazaugues : « On est tranquilles pour 2 à 3 ans »

Denis Lavigogne est en lutte contre le projet de carrière depuis son arrivée à la mairie, en 2008. Aux côtés des différentes associations de défense de l'environnement, il mène le combat avec les armes que lui confère son mandat.

« Ce sont les services de l'État qui, par des documents régulièrement émis, imposent que le maire prenne des arrêtés destinés à protéger les populations et l'environnement sur un site qui a connu une activité minière. Ce fut le cas en février 2017. J'avais alors pris un arrêté, le 23 janvier 2018, qui interdisait la circulation de véhicules et de personnes sur les parcelles, publiques et privées, où les aléas miniers provoquaient des risques d'effondrement. Cela a d'ailleurs été consolidé par une inscription au PLU, qui empêchait toute activité de nature industrielle sur le site. »

Ce premier arrêté a été attaqué par l'entreprise Provence Granulats, porteur du projet de carrière sur le site. Cette requête en référé a été

rejetée par le tribunal le 9 mars 2018. La notification est sortie le 26 mars suivant, ouvrant une période d'appel jusqu'au printemps 2020 prochain. Sur le fond, l'affaire n'est pas encore jugée.

Un second arrêté

Pour enfoncer le clou, le maire mazauguais a pris un deuxième arrêté, cette fois principalement axé sur le volet environnemental, « ainsi qu'il est du devoir du maire de protéger l'environnement et les populations ». « On a mis le paquet : interdiction de toute activité susceptible d'émettre une pollution. On s'appuie sur des directives du Parlement européen, sur la loi française, le Code général des collectivités territoriales, la charte du parc naturel régional de la Sainte-Baume et celle de la gestion des eaux au niveau régional. »

Édité le 19 juillet dernier, l'arrêté municipal a été notifié au propriétaire privé des terrains concernés le

29 août, ce qui lui permet de formuler un recours jusqu'au 29 octobre prochain.

« Si une activité est entamée sur le site, nous irons au pénal », assure Denis Lavigogne. Un feu législatif nourri qui, il l'espère, « nous met à l'abri de la carrière pour au moins deux ans et demi, voire trois ans. » Quant à savoir comment les précédents épisodes judiciaires ont pu trouver une conclusion en faveur du carrier, malgré ce que l'élu considère comme « une incohérence avec le devoir de protection de l'environnement », cela reste, selon lui « un mystère ».

Denis Lavigogne cosigne, avec vingt autres élus, la tribune du député européen Yannick Jadot (Verts) parue dans Ouest France le 13 septembre, appelant à repenser le pouvoir réglementaire des maires pour faire de la protection de l'environnement une priorité, en écho à un projet de loi en préparation à l'Assemblée.

G. J.